EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/07/2019 Reçu en préfecture le 09/07/2019

Affiché le 10.07.2019

ID: 089-200039642-20190702-67_2019-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 73
Présents: 39
Absent(s): 26
Pouvoir(s): 8
Votants: 47

Délibération n° 67-2019

Objet:

ECONOMIE

Internet Haut-Débit hertzien

Raccordement électrique

Le deux juillet deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: Mme DUFIT Sophie, M. ROBERT Christian, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Excusés: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: Mme ROYER Maryse, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Baon: M. CHARREAU Philippe, Dyé: M. DURAND Olivier, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. PARIS Stéphane, Tanlay: M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BERRY Véronique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LANCOSME Michel, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. SERIN Mickail, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Villon: M. BAUDOIN Didier, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir: Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tonnerre: M. LENOIR Pascal, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

Secrétaire de séance : M. ROBERT Christian

Date de convocation: 26 juin 2019

Vu les délibérations n° 68-2016, 108-2016, 103-2017 instaurant une DSP sur le déploiement du THD hertzien,

Vu la délibération n° 04-2018 pour la mise en place d'un raccordement provisoire,

Considérant l'accord du syndicat des eaux DYE-BERNOUIL d'installer les équipements internet-hertzien sur le château d'eau à DYE,

Considérant que le raccordement électrique des équipements avait été réalisé provisoirement à partir d'un tiers,

Considérant que le raccordement électrique des équipements définitifs, nécessite une prestation portée par le SDEY,

Considérant que le raccordement électrique n'est pas considéré comme une extension, il ne nécessite pas à la commune de DYE d'en être le maître d'ouvrage,

Considérant que ces crédits avaient été inscrits au budget 2019 au titre du déploiement du réseau hertzien.

Madame la présidente propose d'engager les travaux de raccordements électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	47	pour
	0	contre
	0	abstention

Envoyé en préfecture le 09/07/2019 Reçu en préfecture le 09/07/2019 Affiché le 10.07.2019

ID: 089-200039642-20190702-67_2019-DE

DECIDE d'engager les travaux de raccordements électriques,

AUTORISE Madame la présidente à engager toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).